



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 2 :

APPLICATION DE LA REFORME DES
RYTHMES SCOLAIRES AU 1^{er}
SEPTEMBRE 2014 – PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE
(PEDT)CONVENTIONNEMENT –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 1^{er} Juillet 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1^{er} Juillet 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 2 : APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU
1ER SEPTEMBRE 2014 – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
CONVENTIONNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

La réforme des rythmes scolaires issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifié, a été présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai dernier.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), document de référence présentant les objectifs et les modalités de mise en oeuvre des Temps Educatifs Municipaux, en complémentarité du temps scolaire, a été présenté devant les instances compétentes au niveau académique. Ainsi, les TEM proposés par la ville du Bouscat ont été validés dans leur organisation et leur contenu par un avis favorable du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale. Ils font l'objet d'une convention tripartite Education Nationale/DDCS/Ville.

Parallèlement, l'agrément accordé par la DDCS permet aux communes de solliciter l'aide spécifique « rythmes scolaires » créée à cet effet par la CAF. L'attribution de cette aide, complémentaire au fonds d'amorçage versé par l'Etat, fait l'objet d'une convention spécifique, indépendante de celle liée au versement des prestations de service en cours.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret du n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 31 janvier 2014 entérinant l'organisation de la semaine scolaire maternelle et élémentaire des écoles publiques du Bouscat,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2014 relative au débat sur la réforme des rythmes scolaires,

VU l'avis favorable émis le 4 juin 2014 par la commission départementale sur le PEDT du BOUSCAT,

VU le projet de convention relatif à la mise en oeuvre du PEDT du Bouscat,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à l'aide spécifique « rythmes scolaires »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve les termes de la convention relative au projet éducatif de territoire (PEDT), dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires et ceux de la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide spécifique Caf,

Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions susvisées et tout autre document s'y rapportant,

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitres 011 et 012.

Article 4 : Dit que les recettes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 1^{er} Juillet 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET